

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Sont absents, Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,	Josianne Girard Raymond Rougeau

◆◆◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents:

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Carole Landry, directrice du Service des finances

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-670

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÈGLEMENTS

- 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2018 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019**
- 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON**
- 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GESTION DES DÉPASSEMENTS DES COÛTS**

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL - CHEF DE DIVISION - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**
- 7. INDEXATION ANNUELLE - EMPLOYÉS CADRES 2019**
- 8. ADOPTION D'UNE POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

RÈGLEMENTS

- 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2018 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2019 s'élèvent à la somme de 17 079 517 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2019 par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du conseil tenue le 13 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-671 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 61-2018 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019, tel que remis aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une Municipalité de tarifier en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit adopter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité, la Municipalité estime approprié d'établir une tarification générale pour ses biens et ses services applicable à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du conseil tenue le 13 décembre 2018.

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-672 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 48-2019 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GESTION DES DÉPASSEMENTS DES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle, lequel vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ce règlement, notamment quant aux dispositions concernant la gestion des dépassements des coûts;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du conseil tenue le 13 décembre 2018.

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-673 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 118-2018-3 modifiant le règlement 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la municipalité de Rawdon afin de modifier certaines dispositions concernant la gestion des dépassements des coûts, tel que remis aux membres du conseil.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL - CHEF DE DIVISION - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du chef de division au Service de la sécurité incendie vient à échéance le 31 décembre 2018.

CONSIDÉRANT la recommandation soumise aux membres du conseil municipal.

18-674 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le renouvellement du contrat de travail à intervenir, le cas échéant.

7. INDEXATION ANNUELLE - EMPLOYÉS CADRES 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'indexation annuelle des salaires des employés-cadres de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE cette indexation sera de 1,7 % pour l'année 2019.

18-675 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'indexation des salaires des employés-cadres de 1,7 % pour l'année 2019, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette dépense est déjà prévue au budget des salaires 2019.

8. ADOPTION D'UNE POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2019, tout employeur doit adopter et rendre accessible pour ses personnes salariées une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes, qui inclut un volet concernant les conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT l'élaboration d'une *Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel*;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines - Direction générale.

18-676 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter la *Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel*.

De nommer l'adjointe aux ressources humaines responsable de l'application de cette Politique.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

18-677 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h45.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire